

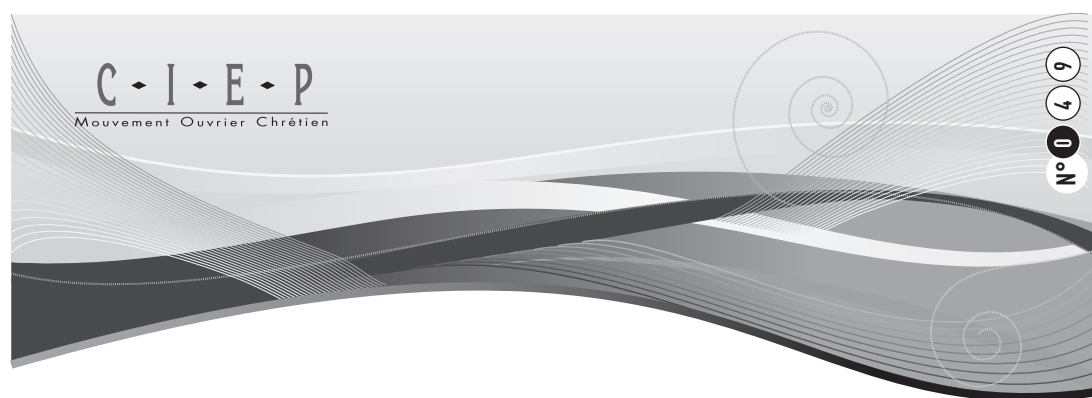
## Horaire

Le cours à option « Initiation au droit international des relations collectives du travail » entre dans le cursus de quatrième année et compte 30 périodes.

## Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :  
Au travers d'un travail écrit et face à une situation particulière relevant du droit international du travail, en tenant compte du contexte ;

- de rechercher l'information pertinente,
- de traiter les informations récoltées,
- de se positionner en tant qu'acteur de changement.



## Initiation au droit international des relations collectives du travail

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de situer le droit social dans le cadre des droits humains fondamentaux ; de situer le droit social et sa production dans le cadre du droit international ; de prendre en compte les dimensions internationales du droit dans son action d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale.

Plus particulièrement, l'étudiant sera capable :

- de décrire des organismes producteurs de normes au niveau international, les modes de production des normes en matière de droits humains fondamentaux et de droit social (traités, conventions, ratifications,...) et les principaux acteurs en présence (Europe, Etats, OCDE, Nations Unies et institutions spécialisées : OIT, BIT,...) ;
- de repérer au niveau européen les principaux organes qui permettent l'organisation des relations collectives du travail ;
- de se référer aux droits humains fondamentaux pour promouvoir, y compris dans son action locale, l'amélioration des droits sociaux.